



CONSEIL MUNICIPAL

SERVICE AFFAIRES GENERALES

N/Réf. XL/JF/CC

**PROCHAINE RÉUNION EN SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 29 MARS 2021 à 20 h 00
A LA MAIRIE, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations (article L2122-22 du CGCT)
- Approbation des PV des séances des 11 et 22 février 2021

Finances :

- Adoption du Budget Primitif 2021
- Vote du produit fiscal pour 2021 et fixation des taux des taxes directes pour 2021
- Amortissement des biens renouvelables
- Adoption pour 2021 de la liste annuelle des biens meubles dits « de faible valeur » à imputer en section d'investissement
- Autorisations de programme – crédits de paiements pour 2021
- Programme d'investissement 2021 – subventions
- Maîtrise de l'Énergie – convention d'adhésion au service efficacité énergétique des bâtiments du SDE 76
- Maîtrise de l'Énergie – certificats d'économie d'énergie

Affaires culturelles - médiathèque :

- Ouverture d'une section, ludothèque – demande de subvention

Sport/vie associative

- Utilisation des terrains et équipements municipaux – conventions d'occupation et règlements intérieurs – approbation et autorisation à signer
- Questions diverses

Fait à Neufchâtel-en-Bray, le 22 mars 2021

Le Maire,
Conseiller Régional
Xavier LEFRANÇOIS



En vertu de l'article R 421-1 du code de justice administrative, toute décision administrative peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification (affichage ou publication).